

Le passeport en BAC GA, un livret de compétences au service des apprentissages

Source : FAQ GA

1. **Le passeport professionnel concerne principalement la formation des élèves, avant même que de pouvoir servir à la certification. Le passeport est un document de formation professionnelle car il est structuré et soumis au regard d'un formateur qui permet à un élève de le nourrir, de l'enrichir...**

Chaque élève ne fait pas un passeport pour passer un examen mais d'abord pour assurer son employabilité future, pour garder les traces de ses activités et les valoriser plus tard, tant pour un projet d'insertion que pour une poursuite d'études.

Une qualification de niveau IV ne peut se limiter à l'acquisition de gestes et de techniques sans qu'il y ait un temps de prise de conscience de l'activité professionnelle par la description et la discussion autour de ce que l'on fait ;

Le passeport s'inscrit même dans l'activité professionnelle emblématique et identitaire de tout gestionnaire administratif : celle de pouvoir rendre compte.

2. **Le passeport professionnel permet aux enseignants le pilotage individualisé des parcours d'élèves en offrant une vue synthétique des situations professionnelles rencontrées et en établissant un lien avec les PFMP, les situations informelles ;**

Couvrir tout le programme, tout le référentiel est l'objectif de chaque enseignant. La situation professionnelle et tout ce qui lui est attaché (compétence, savoirs, productions, etc.) constitue l'unité de base de la formation et il est important qu'un élève ait pu rencontrer les 55 situations professionnelles (en PFMP, en établissement ou de manière informelle), mais tous ne le feront pas avec les niveaux de complexité et d'aléas identiques.

Via le passeport, l'enseignant joue pleinement son rôle pédagogique en aidant progressivement l'élève à acquérir des compétences et à construire son passeport. Tout comme pour les autres cours, cela « s'apprend » ; il y a en début de cursus des séances méthodologiques à prévoir, mais aussi des exercices « de fond » à mettre en place pour notamment aider les élèves à rapprocher leurs travaux personnels des activités du gestionnaire administratif telles qu'elles sont décrites dans le référentiel.

L'autre apprentissage de fond consiste à aider les élèves à exprimer, à échanger, à présenter, à commenter et à apprécier leurs activités professionnelles.

Le professeur n'a pas à évaluer plus que de besoin chaque modification apportée au passeport même si le logiciel prévoit qu'il en soit informé systématiquement. Les professeurs n'ont pas non plus à systématiquement « corriger » les descriptions mais peuvent aussi se contenter de commenter et suggérer des ajustements. Suivre régulièrement les activités, lire les situations renseignées par respect du travail fourni, s'informer, observer les difficultés, les progrès, constitue le travail habituel des professeurs d'enseignement professionnel et cela ne passe pas obligatoirement par des évaluations formelles.

3. Le passeport est avant tout la propriété de l'élève ; c'est pour lui une sorte de « journal professionnel », ce sont ses propres mots et ses choix qui construisent le passeport professionnel.

Décrire son activité de travail n'a pas pour finalité la production d'une fiche descriptive mais bien l'appropriation et la prise de conscience par l'élève de ce qu'il fait. **Les écrits des élèves sont perfectibles et les jeunes peuvent faire évoluer leurs descriptions tout au long de la formation.**

Les élèves n'ont pas à saisir chaque situation systématiquement après avoir fait une activité : il se peut que celle-ci ne leur paraisse pas suffisamment significative pour figurer dans le passeport, ou bien en ont-ils rencontré d'autres plus intéressantes...

4. Le dossier professionnel du candidat pour la certification E3

Dans toutes les épreuves certificatives, la constitution du dossier professionnel relève de la responsabilité du candidat à l'examen de par son inscription individuelle.

L'épreuve E3 rattache « l'extrait de passeport » aux « classes de situations professionnelles » concernées par l'épreuve. **Chaque « élève candidat » est responsable de l'extraction qu'il fera des situations professionnelles de son passeport. Il appliquera donc ses propres critères de sélection.**

Le minimum serait que l'on puisse disposer de repères et d'indices d'évaluation pour chacune des classes de situations, qui permettront d'avoir un avis certifiant sur chaque bloc homogène de compétences (situations traversées en formation et en PFMP, en plus de tout autre document)

5. L'évaluation certificative par CCF

L'évaluation certificative conduite par les professeurs certificateurs va s'appuyer sur le dossier professionnel du candidat et tous les éléments objectifs qui nourrissent leur connaissance des acquis du candidat. C'est cette « connaissance » de l'élève qui justifie que le professeur formateur peut devenir le professeur certificateur.

L'extrait du passeport fourni par le candidat ne limite en rien la capacité du jury à évaluer les compétences décrites dans l'épreuve, même si certaines d'entre elles ne se retrouvent pas dans l'extrait choisi par le candidat.

Les enseignants certificateurs vont construire l'évaluation certificative en ne retenant que les éléments saillants qui leur paraissent significatifs du niveau d'acquisition des compétences de l'élève candidat.